



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

blabla Vins



Paysage viticole, Côte-d'Or Layon © Pascal Nédélec/Alamy

Informations viticoles - Supplément à la Lettre aux OGD

n° 03 - 22 Mai 2015

INFO PLANTATION

Année 2015 – AOP

Les dossiers de demandes de plantations, replantations, replantations anticipées et surgreffages déposés par les viticulteurs sont maintenant en phase d'instruction par les services locaux de l'INAO. La répartition des contingents après instruction sera soumise à l'**approbation de la Commission Permanente AO VINS du 8 juin prochain.**

Concernant les demandes de cas de force majeure ou de situations exceptionnelles ayant entraîné une péremption de droit au 1^{er} août 2015, il est encore possible de déposer un dossier **jusqu'au 31/08/2015.**

Bilan sur les demandes de contingents au 20 mai 2015

Le total des demandes d'autorisations de plantation 2015 déposées en AOC s'élève à environ **2 935 ha** ; les demandes recevables quant à elles s'élèvent à environ **2 728 ha** pour un contingent total d'autorisations de plantation proposé et validé par la commission permanente de l'INAO de **2 509 ha**.

Les situations sont assez contrastées selon les CRINAO. Pour les CRINAO dont les

Communication et support de présentation du nouveau dispositif des autorisations de plantation

Une réunion d'information avec la presse spécialisée s'est tenue le 7 mai 2015 au Ministère de l'Agriculture. Ce point presse avait pour objectif de présenter à la presse professionnelle viticole les grandes lignes de la réforme de la gestion du potentiel viticole. Un communiqué de presse a été remis à cette occasion et adressé à l'ensemble des rédactions par la suite. Une dizaine de journalistes étaient présents.

Les plaquettes de présentation du nouveau dispositif des autorisations de plantation viennent d'être finalisées. Le document est constitué de 5 fiches techniques expliquant les grands principes et les démarches à effectuer en ligne. Il est recommandé de diffuser ces plaquettes au plus grand nombre de producteurs. Des exemplaires sont disponibles auprès des sites FranceAgriMer, INAO et Douanes en région.

La préinscription en ligne sur le portail des téléservices de FranceAgriMer est désormais ouverte depuis le 18 mai 2015 ! Tous les viticulteurs sont invités à se connecter le plus rapidement possible (et de préférence avant le 30 novembre 2015) pour effectuer les démarches de préinscription dans le but de pouvoir utiliser dès le 4 janvier 2016 « **vitiplantation** », la future plateforme de téléprocédure des demandes d'autorisations de plantation de vigne.

Pour toutes questions sur les démarches en ligne ou la réglementation, contacter le **01 73 30 25 00** et/ou consulter le site www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/ à la rubrique Exploitation agricole puis cliquer sur « toutes les démarches ».

Commissions nationales transversales de l'INAO

Fin 2014, le Conseil permanent de l'INAO avait souhaité, pour les grandes thématiques nationales communes aux différents signes d'origine et de qualité et aux différentes filières, la mise en place d'instances en appui des comités nationaux et du CAC. Pour ce faire, le conseil permanent a approuvé **l'organisation de commissions transversales communes aux différents SIQO et aux différentes filières**. Cinq thématiques ont ainsi été retenues donnant naissance à cinq commissions nationales :

- les questions scientifiques et techniques (Président : M. Emmanuel Champon),
- les relations des SIQO avec l'environnement (Président : M. Bernard Angelras),
- l'économie des filières et l'impact des SIQO (Président: M. Jean-Louis Piton),
- la gestion des territoires et les questions foncières (Président : M. Philippe Brisebarre),
- la protection des dénominations et des SIQO (Président : M. Marc Roose).

Les 5 commissions sont composées :

- de membres professionnels désignés par les différents comités nationaux,
- d'agents de l'INAO compétents pour la thématique en question,
- d'experts associés susceptibles d'apporter une ouverture, des compétences nécessaires ou complémentaires,
- de représentants de structures professionnelles, interprofessionnelles, scientifiques ou administratives compétentes.

Ces commissions nationales, instances de débats, de concertation et de recommandations en appui du Conseil permanent, des Comités nationaux, et du CAC en tant que de besoin, doivent associer les compétences les plus larges dans chacune des cinq thématiques identifiées. Il est en effet nécessaire de pouvoir approfondir, préciser ou évaluer, avec des spécialistes à compétences diverses, des sujets nouveaux ou mal maîtrisés. Les instances de l'Institut peuvent donner mandat à la commission nationale compétente afin d'analyser et expertiser un sujet précis, charge à celle-ci de leur soumettre un rapport, avec des propositions appropriées.

demandes recevables sont inférieures aux contingents fixés, les demandes d'autorisations de plantation peuvent être instruites conformément aux critères et contingents définis.

Pour les CRINAO dont les demandes recevables sont supérieures aux contingents fixés, la commission permanente du comité national AOC vins du 8 juin prochain aura donc à se prononcer sur une révision éventuelle des contingents. Un avis sera donné par cette commission permanente sur des demandes formalisées accompagnées d'un argumentaire économique et/ou technique.

Homologation de cahiers des charges AOC viticoles

Des modifications ont été effectuées sur 4 cahiers des charges d'AOC viticoles et leurs homologations viennent d'être publiées :

[AOC Madiran](#),
[AOC Pacherenc du Vic-Bilh](#),
[AOC Côtes de Bergerac](#)
et
[AOC Picpoul de Pinet](#).

Dates

COMMISSION PERMANENTE
AOC 08 JUIN 2015

COMITE NATIONAL
AOC 09 JUIN 2015

COMMISSION PERMANENTE ET COMITE NATIONAL
IGP 1^{er} juillet 2015

Cette approche contribuera à la crédibilité de la démarche d'expertise, ainsi qu'à une plus grande ouverture de la réflexion vers d'autres périmètres de compétences. Cette approche est, de surcroît, une condition nécessaire pour replacer la mission de l'Institut et des ODG dans le cadre plus large de l'évolution de l'agriculture nationale et européenne.

Cette organisation pourra, à sa convenance, fonctionner en groupes ad hoc qui, dans le même esprit, traitent de questions sectorielles : boissons spiritueuses, produits cidricoles, vins mousseux,...

Les comités nationaux des AOC et IGP viticoles ont désigné plusieurs membres par commission :
- commission « scientifique et technique » : MM. Philippe BIAU, Emmanuel CAZES, Serge DUBOIS et Jean-Louis ESCUDIER ;
- commission « relation des SIQO avec l'environnement » : MM. Michel CHAPOUTIER, Vincent FABRE et Michel DEFANCES ;
- commission « économie des filières et impact des SIQO » : M. Yann SCHYLLER, Mme Nathalie CAUMETTE, MM. Eric PAUL et Thierry PELLETIER ;
- commission « gestion des territoires et questions foncières » : MM. Philippe PELLATON, Gilles PARIS et Pierre CHAMPETIER ;
- commission « protection des dénominations et des SIQO » : MM. Bernard FARGES, Florent MORILLON et Sébastien PONS.

Expérimentation filets anti-grêle

La Bourgogne a subi depuis 2012 des fortes chutes de grêles touchant le vignoble de Côte-d'Or et de Saône et Loire. La répétition de ces épisodes de grêle sur des millésimes consécutifs a un effet significatif sur les volumes récoltés et met en péril un certain nombre d'exploitations. La Confédération des Appellation et des Vignerons de Bourgogne (CAVB) suite aux conséquences des orages de grêle successifs à présentés à l'INAO pour le compte de certains ODG, une demande d'expérimentation de filets anti-grêle, accompagnée d'un protocole pour une durée d'essai de 3 ans, sur une superficie d'environ 28 ha. La volonté des demandeurs est de pouvoir mettre en place les filets anti-grêle sous couvert du cadre expérimental fixé par l'INAO.

Lors de sa séance du 21 avril dernier, la commission permanente du comité national des AOC viticoles a autorisé l'**expérimentation de filets anti-grêle** pour les AOC « Aloxe-Corton », « Beaune », « Bourgogne », « Bourgogne-Hautes-Côtes-de-Nuits », « Chorey-les-Beaune », « Gevrey-Chambertin », « Meursault », « Morey-St-Denis », « Pommard », « Rully », « Volnay » et « Vosne –Romanée ».

La commission permanente a missionné la commission nationale « scientifique et technique » pour suivre cette expérimentation et lui a demandé que soient bien pris en compte, par le protocole proposé, les aspects paysage et coût de cette pratique.

Les essais seront réalisés sur les campagnes 2015, 2016 et 2017.

Les viticulteurs ont trois possibilités pour le placement de leurs filets :

- filets verticaux simples de protection le long des rangs ;
- filets verticaux avec remontée manivelle ;
- filet horizontal : couverture au dessus du rang.

Présentation par l'OIV de la conjoncture viticole mondiale en 2014

A l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin, s'est tenu le 27 avril 2015, une conférence de presse où Jean-Marc Aurand, directeur général de l'OIV, a présenté les évolutions et les tendances de la conjoncture viticole mondiale réalisées en 2014. A cette occasion, plusieurs éléments ont été précisés :

- une légère croissance du vignoble mondial (7,554 millions d'hectares, soit + 8000 hectares par rapport à 2013),
- La Chine devient le deuxième vignoble mondial avec près de 800 000 hectares,
- une production mondiale de vin qui se situe dans une bonne moyenne (279 millions d'hectolitres), après les forts volumes de la récolte 2013 (291 millions d'hectolitres),
- La consommation mondiale de vins, estimée à 240 millions d'hl, enregistre une légère baisse de 2,4 millions d'hl par rapport à 2013, dans un contexte global de stabilisation depuis 2009,
- Le marché mondial, considéré ici comme la somme des exportations de tous les pays, connaît en 2014, une augmentation en volume (104 millions d'hl) (+2%), pour une valeur stable à 26 milliard d'euros.

blablaVINS

Informations viticoles - Supplément à la Lettre aux ODG

est une publication de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO). Directeur de la publication : Jean-Luc Dairien. Directeur de rédaction : Éric Rosaz. Copyright : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation de l'INAO. Clause de non-responsabilité : l'INAO s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés.

www.inao.gouv.fr